

**Département de la Seine-Maritime**  
**VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : [accueil@mairie-sna.fr](mailto:accueil@mairie-sna.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-09-18-15**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

**Étaient présents :** Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. LECOQ L., Mme MOA K, M. NOVICK C., Mme WILK I, Mme PÉTAÏN A., Mme FIEHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

**Étaient absents excusés :** M. FONTAINE S. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. LEROY Emmanuel (pouvoir à M. BEAUCAMP Loïc), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.).

**Étaient absents :** M. COUAILLET T. Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/09/2024

Date d'affichage : 11/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DÉLIBÉRATION 2024-04-10-13-  
VENTE DE PARCELLES AU BAILLEUR SOCIAL HABITAT 76**

Le bailleur social Habitat 76 va construire 38 logements individuels et aménager 11 lots à bâtir au sein de la commune, sur les parcelles sises Rue de Milan.

Afin de réaliser cette opération, la commune va vendre au bailleur social les parcelles suivantes :

- A 1201 d'une superficie de 6 127 m<sup>2</sup>
- A 1204 d'une superficie de 9 629 m<sup>2</sup>
- A 1206 d'une superficie de 8 567 m<sup>2</sup>

Soit au total 24 323 m<sup>2</sup>

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé la valeur des parcelles à 295 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'estimation du pôle d'évaluation domaniale des finances publiques en date du 18/02/2024, pour une valeur globale de 295 000 euros,

Considérant l'avis de la commission municipale n°3 qui s'est réunie le 5 avril 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Dit que la présente délibération annule et remplace la précédente délibération 2024-04-10-13
- Valide la vente au bailleur social Habitat 76 des parcelles suivantes, au prix de 295 000 euros, conforme à l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale des finances publiques :
  - A 1201 d'une superficie de 6 127 m<sup>2</sup>
  - A 1204 d'une superficie de 9 629 m<sup>2</sup>
  - A 1206 d'une superficie de 8 567 m<sup>2</sup>

Soit au total 24 323 m<sup>2</sup>

- Autorise Madame le maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer l'acte de vente et tout autre acte ou décision, qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération,
- Autorise Madame le maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 18 septembre 2024

Le maire, Blandine LEFEBVRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240918-2014-09-18-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024

Le secrétaire de séance, M. Loïc BEAUCAMP

